



## COMMUNIQUÉ

### 44<sup>E</sup> RÉUNION DU SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA SADC

17 AOUT 2024

1. La 44<sup>e</sup> réunion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ci-après nommée « Le Sommet » a eu lieu le 17 août 2024 à Harare en République du Zimbabwe.
2. Les chefs d'État et de gouvernement suivants ou leurs représentants ont participé au Sommet :

Angola: S. E. le Président João Manuel Gonçalves Lourenço

Botswana: S. E. le Président Dr Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi

République Démocratique du Congo: S. E. le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo

Eswatini: Sa Majesté le Roi Mswati III

Lesotho: S.E. le Premier ministre M. Ntsokoane Samuel Matekane

Madagascar: S. E. le Président Andry Rajoelina

Malawi	S. E. le Président le Dr Lazarus McCarthy Chakwera
Mozambique:	S. E. le Président Filipe Jacinto Nyusi
Namibie:	S. E. le Président Dr. Nangolo Mbumba
Afrique du Sud:	S. E. le Président Matamela Cyril Ramaphosa
République-Unie de Tanzanie:	S. E. la Présidente Dr. Samia Suluhu Hassan
Zimbabwe:	S. E. le Président Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa
Maurice:	S. E. le Vice-premier ministre, Louis Steven Obeegadoo, ministre du logement et de l'aménagement du territoire, de la planification et du tourisme
Zambie:	Honorable M. Mulambo Haimbe, ministre des Affaires étrangères et des questions internationales
Seychelles:	S. E. Ambassadeur Claude Morel, Envoyé spécial auprès du Président

3. Le Sommet a également réuni des ministres des États membres respectifs de la SADC et le Secrétaire exécutif de la SADC.
4. Le Sommet a élu le Président de la République du Zimbabwe, Son Excellence le Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la SADC et a élu le Président de la République de Madagascar, Son Excellence Andry Rajoelina comme Président entrant de la SADC.
5. Le Sommet a également élu Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République Unie de Tanzanie, Présidente de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité et Son Excellence Dr. Lazarus McCarthy Chakwera, Président de la République du Malawi, Président entrant de la même structure.
6. Le Sommet a exprimé ses condoléances au Gouvernement de la République de Namibie à l'occasion du décès de Son Excellence Dr. Hage G. Geingob ; au Gouvernement de la République du Malawi à l'occasion du décès du Très

Honorable Dr. Saulos Klaus Chilima, Vice-président de la République du Malawi, et au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie à l'occasion du décès de Son Excellence Ali Hassan Mwinyi, ancien Président de la République Unie de Tanzanie.

7. Le Sommet a reconnu l'engagement exprimé par Son Excellence Dr. Nangolo Mbumba, Président de la République de Namibie, dans sa première allocution où il s'est attaché à promouvoir la coopération et l'intégration régionales ainsi que la croissance économique dans la région de la SADC.
8. Le Président sortant de l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité et Président de la République de Zambie, Son Excellence M. Hakainde Hichilema, a remis un rapport au Sommet qui l'a félicité pour son leadership exceptionnel durant son mandat et les efforts inlassables qu'il a consentis en faveur de la préservation de la paix et de la sécurité dans la Région.
9. Le Sommet a félicité la République du Zimbabwe pour avoir lancé la construction d'une installation panafricaine regroupant plusieurs pays à Harare, qui présentera et préservera la diversité de l'histoire de la libération de l'Afrique, et a exhorté les États membres à fournir du matériel et des objets pour le musée de la libération de l'Afrique.
10. Le Sommet a pris note de l'évolution positive enregistrée dans le cadre des réformes nationales et a exhorté le gouvernement du Royaume du Lesotho et les partis politiques au Parlement à accélérer l'adoption des dixième, onzième et douzième amendements aux projets de loi constitutionnelle de 2024 (projet de loi omnibus) ; et a félicité le Groupe des sages de la SADC, dirigé par Son Excellence Jakaya Mrisho Kikwete, ancien président de la République unie de Tanzanie, et le Groupe de référence sur la médiation, dirigé par l'Ambassadrice Lucy Mungoma, pour leur soutien continu au processus de réformes globales dans le Royaume du Lesotho. Le Sommet a en outre réitéré son soutien à la réussite du processus de réforme au Royaume du Lesotho.
11. Le Sommet a pris acte de la clôture officielle de la mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) et a félicité les États membres d'avoir fourni des troupes, du personnel, des équipements et d'autres ressources pour mener à bien la SAMIM. Le Sommet a également félicité les dirigeants de la SAMIM et l'ensemble du personnel pour leurs sacrifices, leur dévouement et leur engagement en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la province de Cabo Delgado et dans la région en général, et a appelé à la clôture de la mission de manière digne.

12. Le Sommet a félicité le gouvernement de la République du Mozambique pour son soutien aux opérations de la SAMIM et a salué sa volonté de conserver les gains acquis par la SAMIM lorsqu'elle a rétabli la sécurité dans tous les districts de la province de Cabo Delgado.
13. Le Sommet a assuré de nouveau de son soutien indéfectible à la République du Mozambique et à la République Démocratique du Congo dans leur engagement à promouvoir et à consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans ces deux pays.
14. Le Sommet a félicité la République d'Angola pour sa contribution à la Mission de la SADC en République Démocratique du Congo (SAMIDRC) et pour la facilitation continue de l'application du processus de Luanda, qui vise à instaurer sur le long terme une solution pacifique au conflit dans l'est de la République Démocratique du Congo ; il a également reconnu les efforts déployés à la fois par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Secrétaire général des Nations Unies afin d'étudier les diverses formes de soutien dont pourrait bénéficier la SAMIDRC.
15. Le Sommet a félicité Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, pour ses efforts visant à apporter une paix durable aux problèmes de sécurité rencontrés dans l'Est de la République Démocratique du Congo par le biais du processus de Luanda, à négocier un accord de cessez-le-feu entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda; et a appelé les deux pays à cesser toutes les hostilités.
16. Le Sommet a approuvé la création du bureau et de la structure du représentant spécial de la SADC et Chef de la mission de la SAMIDRC.
17. Le Sommet a reconnu le témoignage de reconnaissance des gouvernements de la République Démocratique du Congo et de la République du Mozambique à l'égard du soutien continu de la SADC, afin de relever les difficultés sécuritaires auxquelles sont confrontés les deux États membres et d'ouvrir la voie à une paix durable, à la sécurité et au développement économique.
18. Le Sommet a félicité la République Démocratique du Congo, le Royaume d'Eswatini et les Républiques de Madagascar, d'Afrique du Sud et du Zimbabwe pour avoir organisé avec succès des élections pacifiques.
19. Le Sommet a pris note du calendrier électoral de la SADC pour le reste de l'année 2024, qui comprend des élections en République du Botswana et du Mozambique

en octobre, en République de Namibie en novembre et en République de Maurice à une date à déterminer, et a souhaité aux États membres des élections couronnées de succès.

20. Le sommet a pris note des progrès positifs concernant la situation politique et sécuritaire au Royaume d'Eswatini, tels que présentés par le gouvernement du Royaume, et a approuvé la demande visant à supprimer le Royaume d'Eswatini de l'ordre du jour de la Troïka de l'Organe et a félicité Sa Majesté Mswati III, le Gouvernement et le peuple d'Eswatini pour cette étape importante qui a été franchie.
21. Le Sommet a félicité tous les États membres qui ont participé, le 18 février 2024, à la cérémonie d'inauguration de la statue en l'honneur de Son Excellence Mwalimu Julius Kambarage Nyerere, un pionnier du panafricanisme et un des fondateurs de la SADC et de l'Organisation de l'Union africaine, aujourd'hui devenue l'Union africaine (UA) ; et il a félicité la Commission de l'UA pour son soutien et sa collaboration au service de la réalisation du projet.
22. Le Sommet a réitéré l'appel régional lancé lors du 39<sup>e</sup> Sommet de la SADC en faveur de la levée inconditionnelle des sanctions imposées à la République du Zimbabwe et a reconnu que ces sanctions entravent le progrès et la prospérité du peuple du pays et de la région de la SADC.
23. Le Sommet a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre du thème de la 43<sup>e</sup> réunion des chefs d'État et de gouvernement de la SADC intitulé « **Le capital humain et financier, vecteur principal de l'industrialisation durable dans la région de la SADC** » et a remercié le Président sortant de la SADC, S. E le président João Manuel Gonçalves Lourenço, pour le leadership exemplaire dont il a fait preuve dans la mise en œuvre des domaines clés du thème pendant son mandat.
24. Le Sommet a approuvé le thème du 44<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, intitulé « **Promouvoir l'innovation en vue de découvrir de nouvelles perspectives de croissance et de développement économiques durables en faveur de l'industrialisation de la SADC** », et il reconnaît que l'innovation constitue un instrument fondamental au fort potentiel, à même de stimuler les secteurs prioritaires de la fabrication, de l'enrichissement des minerais et de la transformation des produits agricoles afin de renforcer l'industrialisation et la croissance économique de la région de la SADC.

25. Le Sommet a félicité le gouvernement de la République du Zimbabwe pour avoir organisé et accueilli la 7<sup>e</sup> édition annuelle de la semaine de l'industrialisation et l'exposition de la SADC, qui s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 28 juillet au 2 août 2024, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC, le Conseil des affaires de la SADC et la Confédération des industries du Zimbabwe, sur le thème « **Promouvoir l'innovation en vue de découvrir de nouvelles perspectives de croissance et de développement économiques durables en faveur de l'industrialisation de la SADC** ».
26. Le Sommet a pris note de l'entrée en vigueur de l'accord établissant la zone de libre-échange tripartite (ZLET) entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la SADC le 25 juillet 2024, cet accord pouvant offrir aux États membres de la SADC la possibilité d'accéder à un marché élargi de 26 pays, d'une population d'environ 700 millions d'habitants et d'un PIB de 1 000 milliards USD.
27. Le Sommet a adopté et signé la déclaration de la SADC sur la protection des personnes atteintes d'albinisme, signifiant la volonté commune des États membres de la SADC à prendre les mesures nécessaires, à l'échelle régionale et nationale, pour relever les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes atteintes d'albinisme.
28. Le Sommet a pris note également de la situation de la variole simienne (variole du singe) sur le continent et dans la région de la SADC, notamment de la déclaration émise par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la variole simienne comme urgence de santé publique de portée internationale (PHIEC) et de la déclaration faite par Africa CDC (centre de prévention et de contrôle des maladies) sur cette maladie virale comme urgence de santé publique de portée continentale (PHECS) respectivement. Le Sommet a en conséquence exhorté les États membres à renforcer le contrôle de la maladie, le diagnostic, les tests et les soins cliniques et à améliorer la prévention et le suivi de ce virus ainsi que la sensibilisation à la maladie à tous les niveaux de la communauté.
29. Le Sommet a exprimé sa solidarité et son soutien aux États membres touchés par la variole simienne et a également invité l'Organisation mondiale de la santé, les centres d'Africa CDC et les autres partenaires à mettre à disposition des ressources pour la lutte contre la variole dans la Région.

30. Le Sommet a chargé le Secrétariat de convoquer une réunion urgente des ministres responsables de la santé afin d'évaluer l'impact du Mpox et de faciliter une riposte régionale coordonnée en vue d'enrayer la propagation de la maladie.
31. Le Sommet a exhorté les États membres à continuer de surveiller les aléas du temps et les risques climatiques, y compris le phénomène climatique El-Niña et à établir des mesures d'urgence pour atténuer l'impact des catastrophes.
32. Le Sommet a exhorté les États membres à appliquer les mesures définies dans l'appel humanitaire régional de la SADC contre la sécheresse et les inondations aggravées par El Niño, que le Président de la SADC a lancé lors du Sommet extraordinaire tenu le 20 mai 2024, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la SADC et ses partenaires.
33. Le Sommet a félicité la République de Namibie d'organiser, avec le concours de la République fédérale d'Allemagne, les 22 et 23 septembre 2024, le Sommet de l'avenir au siège des Nations Unies à New York qui ralliera les actions autour du thème « **Sommet de l'avenir : Solutions multilatérales pour des lendemains meilleurs** ».
34. Le Sommet a également noté que la Namibie représente le « Global South » et s'engage à soutenir ces efforts, afin d'amplifier la voix collective et de déterminer de manière inclusive la meilleure voie à suivre pour la génération future.
35. Le Sommet a noté avec inquiétude les attaques incessantes contre les civils en Palestine (Gaza), qui ont entraîné la perte de vies humaines, la destruction de biens et la détérioration des conditions humanitaires, et a appelé à un cessez-le-feu immédiat, à la libération de tous les otages et à l'ouverture de pourparlers en vue d'apporter une solution durable au conflit.
36. Le Sommet a présenté ses adieux à Son Excellence Filipe Jacinto Nyusi, dont le mandat de président de la République du Mozambique prendra fin au terme des élections générales qui auront lieu en novembre 2024, et a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à son égard pour sa grande contribution à l'intégration de la SADC et à son programme de développement.
37. Le Sommet a exhorté les États membres qui ne sont pas parties aux instruments juridiques de la SADC déjà entrés en vigueur à y adhérer et a exhorté les États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les instruments juridiques à le faire, l'objectif visé étant le renforcement de l'intégration régionale.

38. Le Sommet a remercié le gouvernement et le peuple de la République du Zimbabwe d'avoir accueilli avec succès la 44<sup>e</sup> réunion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC.
39. Le Président de la SADC, Son Excellence Dr. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, a exprimé sa gratitude à tous les chefs d'État et de gouvernement d'avoir participé au 44<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC et de lui avoir confié le mandat de diriger la SADC.
40. Le Sommet a noté que le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC se tiendra en République de Madagascar.

**Fait le 17 août 2024**  
**Harare, République du Zimbabwe**